

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 octobre 2010 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Manon Veilleux, représentante de Lac Poulin

Éric Lachance, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Richard Giroux, représentant de Saint-Benoît-Labre

Pierre Bégin, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Paul Fortin, représentant de Sainte-Aurélie

Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert

Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

René Paquet, représentant de Saint-Théophile

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René

Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4044-10

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance

APPUYÉ par Monsieur Pierre Bégin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

3.5 Dépôt de l'état des revenus et dépenses, du surplus accumulé et du fonds d'immobilisations futurs au 30 septembre 2010.

5.1 Honoraires additionnels.

10.1 Informations concernant le dossier de la municipalité de La Guadeloupe.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4045-10

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 23 SEPTEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche

APPUYÉ par Monsieur Paul Fortin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 septembre 2010 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 21 octobre 2010;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de septembre 2010;
- Le tonnage de matières recyclables (bac bleu) ramassées dans chacune des municipalités membre de la Régie au cours du mois d'août 2010 selon les données transmises par l'entrepreneur;
- Rapport concernant le service de la dette de la Régie au 24 septembre 2010;
- Dépôt de l'état des revenus et dépenses, du surplus accumulé, de même que du fonds d'immobilisations futurs au 30 septembre 2010.

RÉSOLUTION NO: 4046-10

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants : #C-1000525 à #C-1000580 inclusivement, de même que les chèques #P-1000380 à #P-1000420 inclusivement, pour un déboursé total de 294 193.17\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4047-10

PLANS & DEVIS ET AUTORISATION À ALLER EN APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT que la Régie a adopté lors de sa séance régulière tenue le 21 janvier 2010, son règlement #45-10 décrétant divers travaux estimés à 5 264 400.00\$ à son lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que ce règlement a reçu toutes les approbations requises;

CONSIDÉRANT que lors de la présente assemblée, la firme Genivar SENC a déposé pour approbation les plans & devis en rapport avec ces travaux;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les plans et devis déposés par Genivar SENC dans ce dossier et autorise son secrétaire-trésorier à aller en appel d'offres publics dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4048-10

REFUS POUR HONORAIRES ADDITIONNELS RÈGLEMENT 45-10

CONSIDÉRANT que la Régie a déjà accordé à Genivar SENC divers mandats concernant les travaux décrétés par le règlement 45-10 de la Régie à savoir :

- Résolution #3840-09 adoptée le 21 mai 2009, selon l'offre de service datée du 19 mai 2009 (demande de certificat d'autorisation et travaux au système de traitement, coût 256 535.00\$ plus taxes).
- Résolution #3817-09 adoptée le 19 mars 2009, selon l'offre de service datée du 17 mars 2009 (recouvrement final phase I, coût 76 775.00\$ plus taxes).
- Résolution #3817-09 adoptée le 19 mars 2009, selon l'offre de service datée du 17 mars 2009 (captage du biogaz phase I, coût 81 640.00\$ plus taxes).

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces travaux devaient être réalisés en 2009 plutôt qu'en 2011;

CONSIDÉRANT que le retard à procéder est imputable en partie à la Régie à cause du dossier avec la municipalité de La Guadeloupe (règlement #43-09) et en partie au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT que Genivar SENC a déposé en date du 20 octobre 2010 une demande d'honoraires additionnels au montant de 5 000.00\$ relié à l'ensemble de ces travaux;

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil jugent très élevé les honoraires déjà acceptés par les résolutions #3840-09 et 3817-09;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil refuse la demande d'honoraires additionnels déposée par Genivar SENC dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4049-10

VOLUMÉTRIE 2010 À 2014 INCLUSIVEMENT

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée régulière tenue le 23 septembre 2010, les membres de ce conseil ont adopté la résolution #4039-10 à l'effet de demander des prix sur invitation aux trois (3) firmes d'arpenteur géomètre ayant une place d'affaire sur le territoire que dessert la Régie pour faire effectuer le rapport annuel de volumétrie;

CONSIDÉRANT que les soumissions sur invitation ont été ouvertes le 20 octobre 2010 à 11 :01 heures et que copie du procès-verbal de cette ouverture a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires invités	Coût demandé pour :				
	2010	2011	2012	2013	2014
Ecce-Terra Sencrl, St-Georges	1 600.00\$	1 600.00\$	1 600.00\$	1 600.00\$	1 600.00\$
Francis Carrier, St-Honoré	4 000.00\$	3 500.00\$	3 500.00\$	3 500.00\$	3 500.00\$
Claude Gagné, St-Zacharie	N'a pas déposé				

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Ecce-Terra Sencrl de St-Georges le mandat d'effectuer le rapport de volumétrie pour les années 2010 à 2014 inclusivement selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4050-10

DISPOSITION D'ACTIFS

CONSIDÉRANT que la Régie a à vendre un compacteur à déchets Caterpillar modèle 816B, année 1994, 15 842 heures;

CONSIDÉRANT que la Régie a également une drague de fabrication artisanale à disposer;

CONSIDÉRANT que la Régie peut disposer d'actifs par enchères ou par soumissions publiques;

CONSIDÉRANT le peu d'acheteur de tels équipements dans la région;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus intéressant pour la Régie de passer par des ventes à l'encan spécialisées;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son président Monsieur Lionel Bisson et son secrétaire-trésorier Monsieur Roger Turcotte à engager les procédures de ventes de ces deux (2) équipements pour et au nom de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4051-10

COMITÉ ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale a comme mandat la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT que l'un de ces mandats est de promouvoir les 3 R-V dont la récupération en fait partie;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de créer un « comité environnement » composé de 07 personnes et dont le mandat serait de :

- Formuler des recommandations au conseil d'administration de la Régie concernant toute action à prendre en matière d'environnement afin de récupérer plus;
- Recommander au conseil d'administration de la Régie des programmes et des projets communs en rapport avec le PGMR (Plan de Gestion des Matières Résiduelles);
- Recommander au conseil d'administration de la Régie des démarches à entreprendre, des outils de promotions, de communications et de sensibilisations toujours dans le but d'augmenter la récupération afin de protéger l'environnement;
- Informer les membres de ce conseil sur des questions d'ordres environnementales pouvant avoir un intérêt ou une incidence sur l'ensemble du territoire couvert par la Régie (18 municipalités) et/ou sur sa communauté (population 54 543);

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les principes d'un tel comité et en autorise la création.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4052-10

FORMATION DU COMITÉ ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que lors de la présente assemblée, les membres de ce conseil ont adopté la résolution #4051-10 relativement à l'orientation à donner au comité environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu par la présente résolution de nommer sept (7) membres à ce comité;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient nommées sur ce comité :

Monsieur Lionel Bisson, président

Madame Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Madame Audrey Poulin, secrétaire à la Régie

Monsieur Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Monsieur Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier

Vacant

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- **Information par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs concernant les détecteurs de fumée. Selon ce document, ces appareils ne constituent pas une matière dangereuse et n'ont pas à être traités comme telle.**
- **Résumé du service de la dette de la Régie au 24 septembre 2010.**

DIVERS

Le président de la Régie informe les membres de ce conseil des informations que Monsieur Raymond Fortin, comptable agréé chez Raymond, Chabot, Grant, Thornton a obtenu de la part de Me Hélène Delisle du MAMROT, en rapport avec le dossier interpellant la municipalité de La Guadeloupe et la Régie Intermunicipale. Cette information a été donnée aux membres du conseil de la municipalité de La Guadeloupe en rencontre privée le 13 octobre 2010 en soirée par Messieurs Raymond Fortin, Lionel Bisson, Marco Marois et Roger Turcotte.

RÉSOLUTION NO: 4053-10

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h55.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE